

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents à la séance : 8
Date de la convocation : 4 avril 2022

L'an deux mil vingt deux le onze avril, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément au articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Mesdames CHAPUIS Armelle et RATTEZ Karine, Messieurs BILLOT Thomas, CHARPY-PUGET Gilles, CREMONA Cédric, MOINE Bernard, RATTEZ Thomas, ROSE Jean-Philippe.

Excusés : NASSIR Marine - Absents : GUILLEMAUD Thibaut, THURISSET Alexandre

Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de M. CHARPY-PUGET Gilles, Maire.

Le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2021 est lu et **adopté à l'unanimité des membres présents**.

Monsieur le Maire demande à rajouter une délibération à l'ordre du jour. Les membres présents acceptent à l'unanimité l'ajout de la délibération.

I. Subventions aux associations

Le conseil municipal décide d'accorder des subventions aux associations suivantes :

- Amicale des donneurs de sang du Haut Mâconnais : 300 €
- Amicale Laïque de l'Ecole Marcel Pagnol Lugny : 200 €
- AS Judo Lugny : 100 €
- Association sportive collège Victor Hugo Lugny : 200 €
- Club de foot Viré - Lugny - Haut Mâconnais : 50 €
- CAUE : 50 €
- Cruzille Patrimoine : 200 €
- Jeunes sapeurs pompiers du Haut Mâconnais de Lugny : 200 €
- Le Souvenir Français : 50 €
- Ligue nationale contre le cancer : 150 €
- CFA Gueugnon : 50 €
- Resto du coeur : 100 €
- Secours populaire : 100 €
- Jeunes agriculteurs de Saône et Loire : 100 €

2- Vote des taxes locales

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales dont les taux sont les suivants:

- Taxe foncière (bâti): 33,33 %
- Taxe foncière (non bâti): 37,16 %

3- Vote du budget 2022

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'exercice 2022. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget 2022, approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget communal primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section fonctionnement : 321 800,00 €
- Section investissement : 114 026,00 €

4- Frais scolaires à l'école privé Saint Valérien de Tournus

Les frais du forfait sont calculés sur les frais d'un élève de l'école primaire de Tournus dans le public. Coût d'un élève à l'école publique de Tournus en primaire = 379,25€. 1 élève de Cruzille va à l'école Saint Valérien de Tournus en primaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le coût du forfait pour l'école Saint Valérien de Tournus à 379,25€ pour l'année 2021/2022.

5- Participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Lecture est faite par Monsieur le Maire d'un courrier envoyé par le département sollicitant la commune à verser une participation (0,35€ par habitant) pour soutenir le FSL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ne donne pas suite à cette demande.

6- Délibération ajoutée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, alerte Monsieur le Préfet de la situation actuelle de l'entreprise EUROSERUM qui a annoncé la fermeture du site de Saint-Martin-Belle-Roche mettant en péril l'emploi de 119 salariés, et demande à la direction du site que soit revue cette décision de fermeture qui en matière d'emploi et d'économie locale serait catastrophique.

7- Questions diverses

- Gilles Charpy-Puget rapporte un incident survenu sur la lagune de Cruzille début mars, incident qui a déjà eu lieu en décembre. Une audition est demandée par la police de l'eau.

-Le repas du village est programmé pour le samedi 2 juillet à midi.

- Commission cadre de vie-environnement : une corvée de nettoyage de printemps est organisée sur la commune samedi 16 avril : rendez-vous devant la mairie. Le fleurissement aura lieu le samedi 14 mai.

- Il reste quelques places pour le spectacle de Vincent Dedienne le vendredi 29 avril à Chalon : s'adresser à la mairie.

Fin de la réunion à 20h10

Le Maire,
Gilles CHARPY-PUGET

